



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Paris, le 10 novembre 2020

Réf : 20-018564-F

Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de département

NOTE D'INFORMATION
relative à la gestion de crise de l'épidémie de covid-19

Sous la direction de Madame [REDACTED], Monsieur [REDACTED]
Monsieur [REDACTED], Monsieur [REDACTED]

En coordination et sous l'autorité du Haut-Commissaire au Plan, il est demandé, aux préfets et aux autorités locales en charge de la gestion de crise, d'accorder une attention particulière aux mouvements sociaux susceptibles de manifester contre le confinement.

Le Conseil de Défense ayant statué pour un troisième confinement au 12/03/2021, un climat contestataire ne saurait être admis avant le déconfinement du printemps 2021, sans quoi la campagne de vaccination massive ne pourra susciter un consentement populaire.

Le Ministère de l'Intérieur, le Haut-Commissariat au Plan ainsi que le Service central du renseignement territorial, attendent que leur soient transmis des rapports quotidiens suivant la norme 564P.